

Séance publique du 9 juillet 2007

Délibération n° 2007-4290

commission principale : proximité, ressources humaines et environnement

objet : **Fonds de solidarité eau - Réalisation de quatre forages à pompes manuelles dans les villages de Manga et Sapone (région centre-sud) au Burkina Faso - Autorisation de signer une convention**

service : Direction générale - Direction de l'eau

Le Conseil,

Vu le rapport du 19 juin 2007, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Par délibération en date du 19 mai 2003, le conseil de Communauté a approuvé la modification de l'article 26-2 de l'avenant 14 au traité d'affermage du service de distribution publique de l'eau potable à Véolia eau-Compagnie générale des eaux (CGE), signé le 23 décembre 2002.

L'article 26-2 est donc aujourd'hui libellé comme suit :

"Action de solidarité internationale

La Communauté urbaine, dans le cadre de sa politique de coopération décentralisée, a décidé d'apporter aux pays du Sud une aide régulière au développement durable dans le domaine de l'eau potable.

Les parties sont convenues que la Compagnie s'associera à cette action qui sera gérée de façon conjointe dans le cadre d'un comité de pilotage paritaire présidé par la Communauté urbaine.

La Compagnie y participera à hauteur d'une somme de 300 000 € par an, qui sera prélevée sur le résultat après impôt de son exploitation de la Communauté urbaine, dans le cadre de sa politique de mécénat.

Les participations seront gérées à travers des conventions tripartites (bénéficiaire-Communauté urbaine-Compagnie) qui préciseront les montants engagés par chacun et les moyens mis en œuvre."

Le projet qui est soumis au Conseil consiste en la réalisation de deux forages positifs dans chacun des deux villages de Basnaga (3 410 habitants) situé dans la commune de Manga, à 105 kilomètres de Ouagadougou et de Watenga (3 000 habitants) situé dans la commune de Saponé, à 30 kilomètres de Ouagadougou. Le manque d'eau de bonne qualité dans ces villages provoque d'importantes maladies hydriques et certains secteurs d'habitation sont assez éloignés des points d'eau actuels.

Le projet est évalué à un total de 48 000 € et la participation sollicitée auprès du Fonds eau s'élève à 44 000 €. Les habitants participeront à la réalisation du projet par la construction des équipements périphériques estimés à un montant de 10 % du projet, soit 4 000 €.

Ce projet s'inscrit dans la continuité d'autres projets déjà réalisés au Burkina Faso par l'association des amis du Burkina Faso, association qui a déjà démontré son savoir-faire.

Une association des usagers de l'eau (AUE) est chargée de la gestion des ouvrages (maintenance et perception des produits de la vente de l'eau).

Lors de sa séance en date du 9 mars 2007, le comité de pilotage paritaire du Fonds eau a donné un accord favorable pour le financement du projet. La contribution demandée à la Communauté urbaine est donc de 22 000 €, Veolia eau apportant également 22 000 € ;

Vu ladite convention ;

Vu la loi n° 2005-95 du 9 février 2005 dite Oudin-Santini ;

Où l'avis de sa commission proximité, ressources humaines et environnement ;

DELIBERE

1° - Approuve le projet de réalisation de quatre forages positifs équipés de pompes manuelles dans les localités de Manga et Saponé (région centre-sud) au Burkina Faso.

2° - Décide d'attribuer une subvention d'équipement de 22 000 €, au titre de l'année 2007, à l'association les Amis du Burkina Faso, dont le siège est situé 38, avenue de Saxe - 69006 Lyon.

3° - Autorise monsieur le président à signer la convention de financement à intervenir entre la Communauté urbaine et l'association les amis du Burkina Faso.

4° - La dépense qui en résultera pour la Communauté urbaine, à savoir une subvention d'investissement de 22 000 € à l'association les amis du Burkina Faso, sera prélevée sur les crédits inscrits au budget de la Communauté urbaine - budget annexe des eaux - section d'exploitation - exercice 2007 - compte 674 200.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,